

Déplier les significations du travail

Entretien avec **Marie-Anne Dujarier**

DANS **ESPRIT** 2023/9 (SEPTEMBRE), PAGES 39 À 49

ÉDITIONS **ÉDITIONS ESPRIT**

ISSN 0014-0759

ISBN 9782372342667

DOI 10.3917/espri.2309.0039

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-esprit-2023-9-page-39.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Esprit.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Déplier les significations du travail

Entretien avec Marie-Anne Dujarier

Dans son ouvrage *Troubles dans le travail. Sociologie d'une catégorie de pensée* (Presses universitaires de France, 2021), la sociologue Marie-Anne Dujarier explorait la variabilité à la fois sociale et historique des représentations et des pratiques associées au mot « travail ». Alors que celui-ci est réduit à la notion d'emploi dans les politiques publiques d'une part et à une valeur morale univoque d'autre part, elle invite à élargir le débat sur l'activité et son encadrement social, pour considérer les conflits de valeurs et les rapports sociaux à l'œuvre dans l'actuel mot « travail ».

La première partie de votre livre est consacrée à la généalogie du travail comme catégorie de la pensée et de la pratique, depuis le temps où « le mot “travail” n’existait pas », jusqu’au capitalisme néolibéral d’aujourd’hui. Vous montrez la polysémie du terme, les réalités et les représentations qu’il agrège au cours du temps, et l’agencement de ses trois principales significations : le travail comme activité, comme ouvrage (produit de cette activité) et comme emploi, ou gagne-pain. Vous concluez cette partie sur l’idée que cette catégorie est devenue problématique. En quoi ?

En effet, je me suis intéressée aux significations sociales attribuées au mot « travail ». Plutôt que de lui chercher une définition qui renverrait à une essence ou à une substance éternelle qui n'existe pas, je l'ai ausculté en sociologue, en tant que catégorie de la pensée. Celle-ci est

historique: construite dans des pratiques sociales concrètes¹, elle est maintenue par des institutions et des rites². Les dictionnaires de la langue française nous renseignent sur les usages ordinaires, vernaculaires, du mot « travail ». Il désigne depuis dix siècles l'effort ou la peine que les humains, mais aussi les autres animaux et même les choses, se donnent pour faire quelque chose. Le mot prend ensuite de très nombreuses autres significations dans le capitalisme colonial et marchand, industriel puis néolibéral, au point de présenter aujourd'hui une polysémie remarquable, avec près d'une centaine de synonymes. J'ai examiné

Aujourd'hui, le travail prend le sens d'emploi, contrastant avec la profusion des significations vernaculaires et savantes.

aussi ses utilisations dans le champ savant. Le « travail » est devenu un concept dans toutes les disciplines (sciences physiques, économie, psychanalyse...) dès leur formation. Il fait également son entrée en philosophie à partir du XIX^e siècle. Dans ces

usages, le mot prend des significations éclatées, d'une discipline à une autre, et même régulièrement en leur sein. J'ai également suivi l'usage du mot « travail » par les institutions (Église, droit, politiques publiques, et plus récemment management). Il apparaît que le terme y devient central à partir de la Révolution, avec le développement du marché de l'emploi et les luttes qui surgissent autour de sa régulation. La « liberté du travail » a créé la revendication d'un « droit *au* travail », puis d'un « droit *du* travail », et d'un « devoir du travail », notamment. Aujourd'hui, le droit, les politiques publiques, les statistiques ou le marché dits « du travail » sont en réalité ceux de l'emploi, voire du seul salariat. Ainsi, dans les catégories de pensée institutionnelles, le travail prend le sens d'emploi, contrastant avec la profusion des significations vernaculaires et savantes. Et au risque du *quiproquo* permanent.

1 - Émile Durkheim, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie* [1912], Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 1998.

2 - Pierre Bourdieu, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 100, décembre 1993, p. 32-36 ; Mary Douglas, *Comment pensent les institutions* [1986], trad. par Anne Abeillé, Paris, La Découverte, 2004.

Cette conception du travail comme emploi paraît en effet dominante, en tout cas dans les usages institutionnels de la référence au travail (le Code du travail ou les politiques publiques notamment). Cette réduction du travail à l'emploi fait-elle partie du « trouble » que vous diagnostiquez ?

La définition institutionnelle du travail comporte des enjeux majeurs. En effet, catégoriser une pratique sociale de « travail » invite à la rattacher aux institutions éponymes que sont le droit, les politiques publiques, les statistiques, la médecine, la formation, etc. « du travail ». Si les féministes des années 1970 avaient souligné la dimension politique de la définition du travail, précisons que cela est surtout vrai de la définition donnée par les institutions³. Puisque l'actuel usage institutionnel du mot « travail » tend à réduire celui-ci à l'emploi, les pratiques productives réalisées hors de lui sont socialement catégorisées comme du « hors travail⁴ », voire comme son envers. Même si elles sont utiles, productives, profitables, risquées, pénibles et exigeantes en compétences, ces pratiques hors emploi sont exclues des droits et des politiques « du travail ». Ainsi, elles ne bénéficient pas de limitation du temps de subordination, d'un salaire minimum, de droits et moyens à la formation, de reconnaissance des accidents et maladies liées à ces tâches, de rattachement à la sécurité sociale, de la reconnaissance symbolique et comptable⁵ de ces heures productives.

Or les tâches domestiques ne sont qu'un cas parmi d'autres de pratiques productives utiles et parfois juteuses (pour les entreprises, l'État, les proches...) déployées hors de l'emploi; et quand bien même elles seraient vécues comme du « travail ». Par exemple, dans les pays où le salariat et son double, le chômage, dominant, les femmes et les hommes doivent se donner la peine de se rendre « employables » et désirables sur le marché de l'emploi : à son seuil, elles et ils consentent à faire des formations, des stages, du bénévolat, des contributions bénévoles sur Internet

3 - Ainsi, si l'expression « travail domestique » gagne du terrain, c'est une victoire symbolique plus que sociale, tant ces tâches restent à la porte des institutions du travail.

4 - Ce faisant, de nouvelles catégories de pensée, toutes aussi contingentes historiquement, sont apparues et ont été instituées pour désigner ce « creux » de l'emploi : « temps libre », « vie domestique », « vie privée », « loisir », « hobby », « bénévolat », « consommation », etc.

5 - Ainsi le PIB ne compte-t-il pas de nombreuses richesses, notamment celles qui sont créées hors marché. Voir Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse* [2005], Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2016.

pour exhiber leurs compétences⁶, du marketing de soi et du « travail sur soi », en bichonnant leurs réseaux ou en investissant corps et biens, parfois sans retour proportionné dans l'entrepreneuriat de soi (que ce soit dans l'agriculture, le transport de personnes ou la « tech »). En outre, les modèles économiques fondés sur l'usage du numérique et la « captation dans la foule » (*crowdsourcing*) d'informations, avis, commentaires, mais aussi de vidéos, photos, dessins, articles, etc. participent eux aussi, et de manière phénoménale, à l'extension de cette production de services et de richesses, hors emploi⁷. De même, le biocapitalisme, lorsqu'il consiste à utiliser à des fins lucratives les propriétés du vivant, crée des situations inédites, dans lesquelles des cobayes humains participent volontairement à des essais cliniques (tester des médicaments ou des vaccins par exemple). Elles et ils donnent ou vendent aussi des organes, tissus, spermatozoïdes ou ovules. Ces pratiques, parfois rémunératrices, créent des valeurs d'usage et des valeurs économiques, sans être régulées institutionnellement comme du « travail ». Citons également l'ampleur des pratiques productives et lucratives réalisées par des non-humains. Bien que sélectionnés, formés, employés et productifs de biens et services vitaux pour les humains, les animaux domestiques comme les végétaux ne relèvent d'aucun « Code du travail ». L'emploi des robots et de l'intelligence artificielle est pareillement absent des institutions dites « du travail », quand bien même nous entendons qu'ils « remplacent le travail » des humains. Et donc qu'ils travaillent, sans doute, d'après nos représentations collectives. Ces quelques situations sont le creuset de débats théoriques, juridiques, sociaux mais aussi subjectifs au moment de savoir qui travaille et quand. L'une d'elles est encore

6- Ces productions, réalisées bénévolement en vue de prendre pied sur les marchés de l'emploi ou des services, sont appelées « travail de l'espoir » (Kathleen Kuehn et Thomas F. Corrigan, "Hope labor: The role of employment prospects in online social production", *The Political Economy of Communication*, vol. 1, n° 1, 2013, p. 9-25) ou *aspirational labor* (Brooke Erin Duffy, *(Not) Getting Paid to Do What You Love: Gender, Social Media, and Aspirational Work*, New Haven, Yale University Press, 2017). Comme les stages, elles connaissent une croissance continue dans les pays salariaux.

7- Ce phénomène a généré un débat pour savoir si ces pratiques devaient être appelées « travail » : Tiziana Terranova parle de « *free labor* » ("Free labor: Producing culture for the digital economy", *Social Text*, vol. 18, n° 2 (63), été 2000, p. 33-58), Marie-Anne Dujarier de « *travail du consommateur* » (*Le Travail du consommateur. De MacDo à eBay: comment nous coproduisons ce que nous achetons* [2008], Paris, La Découverte, 2014) et Antonio Casilli de « *digital labor* » (avec Dominique Cardon, *Qu'est-ce que le Digital Labor?*, Bry-sur-Marne, INA, 2015), notamment. Il a surtout révélé la variété des conceptualisations du « travail » dans les sciences humaines et sociales : activité, production de valeurs d'usage, appropriation par le capital, emploi...

plus fondamentale : depuis la récente généralisation du salariat dans les pays capitalistes du Nord, la reproduction⁸ et l'autoproduction ont été catégorisées par nos institutions comme du « hors travail ». Produire sa nourriture, son logement, réparer son ordinateur ou son vélo, agir pour sa santé physique et mentale, générer et éduquer ses enfants, ont beau avoir été les formes dominantes de la production durant les siècles qui ont précédé l'invention du salariat, elles ne « comptent » pas comme travail dans nos institutions, pas plus que dans de nombreuses disciplines scientifiques qui se penchent d'abord et presque exclusivement sur les situations d'emploi lorsqu'elles disent étudier « le travail ».

Ainsi, une vaste constellation de pratiques sociales productives et même vitales est exclue de nos actuelles institutions « du travail ». Ce fait, additionné à d'autres situations bizarres et débattues à propos du travail contemporain⁹, est intéressant à observer, car il pointe sans doute les lieux de changements institutionnels envisageables voire inéluctables. Imaginons que l'autoproduction, la formation, le travail psychique, le *crowdsourcing* et la peine que les poules se donnent pour pondre des œufs que les humains s'approprient, par exemple, soient désormais catégorisés comme du « travail » par notre droit, à l'instar des usages vernaculaires. Ce serait un changement profond, pour ne pas dire radical, car alors il faudrait les inclure dans le Code du travail – ce qui le révolutionnerait. Aussi, l'actuel trouble dans la catégorie de pensée « travail » nous indique qu'un chantier politique s'ouvre à nous, autour de la reconnaissance sociale et juridique des formes de production utiles à la subsistance et/ou sources de profit, dans leur diversité réelle, c'est-à-dire bien « *au-delà de l'emploi* », comme disait Alain Supiot¹⁰.

8 - Le mot « travail » a pourtant, depuis dix siècles, été associé à l'accouchement. La gestation est par ailleurs une activité productive reconnue comme un emploi dans certains pays comme l'Inde, lorsqu'elle est faite pour autrui – mais ne l'est-elle jamais que pour « soi » ?

9 - Comme notamment la dé-corrélation entre « emploi » et « gagne-pain » avec la croissance des travailleurs pauvres et les négociations récurrentes, dans le cadre du salariat, sur ce qu'il convient d'inclure dans le « temps de travail », notamment.

10 - Alain Supiot (sous la dir. de), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe* [1999], Paris, Flammarion, 2016.

Parmi les soupçons qui pèsent aujourd'hui sur le travail, il y a celui de l'incompatibilité entre travail et résolution de la crise écologique, notamment parmi les jeunes générations. Le travail, conçu comme un effort de transformation du monde et de la nature, participerait du problème et non de la solution. Plus largement, le doute se répand sur « l'utilité » du travail, dans un monde qui va mal. Comment voyez-vous cette question émerger dans vos recherches ?

La situation écologique actuelle vient en effet percuter une conception du travail comme action sur la nature en vue de produire notre subsistance. Les employés – de l'ouvrier agricole au consultant, en passant par l'infirmière hospitalière et l'ouvrier de l'aéronautique – sont de plus en plus nombreux à dire leur sentiment d'inutilité dans leur emploi, lorsque l'activité déployée dans ce cadre est vaine, maltraitante, absurde ou écocide. Puisque le saccage écologique que nous connaissons est généré par notre mode de production et de consommation, nombre de salariés se disent que leur emploi contribue à maintenir ou à accélérer la destruction du vivant. Rappelons qu'en mode capitaliste, le rapport d'emploi oriente et encadre l'activité vers la production de valeurs économiques avant tout. Ce sont mêmes elles, sous leurs deux faces principales que sont la productivité et la marchandisation, qui définissent la notion d'utilité aujourd'hui; et non les valeurs d'usage. Alors, d'un point de vue systémique, plus nous « travaillons » (au sens d'être employés), moins nous améliorons les conditions de notre subsistance collective. C'est ce que quelques jeunes diplômés de grandes écoles ont exprimé publiquement en disant qu'ils et elles refusaient de jouer les rôles attendus, par exemple.

Le désastre écologique, les tensions sociales exacerbées comme l'épuisement psychique des contemporains interrogent notre modèle de production et de consommation. Cette situation nous amène à repenser les tâches réellement utiles à notre subsistance et leur rapport à l'(auto) emploi. Faire face aux destructions écologiques suppose d'arrêter certaines productions écocides, de trouver des manières de réduire les communs négatifs (le dioxyde de carbone et le méthane déjà émis, les pollutions plastiques, chimiques et nucléaires, l'écroulement de la biodiversité...), de réparer ce qui peut l'être, tout en continuant à produire des biens et services permettant *réellement* la subsistance de bientôt dix

milliards d'humains. Ceci suppose de questionner nos catégories de pensée, et notamment celle de travail.

Vous montrez que le travail est une catégorie bien trop complexe pour être rabattue sur une « valeur » unique. Dans le débat public, différents acteurs ont un discours sur le travail, qu'ils chargent de significations différentes, notamment en période de conflit social comme cette année. Quels conflits, et peut-être quels malentendus, sont aujourd'hui saillants autour du « travail » ?

« La valeur travail » est convoquée avec une constance historique remarquable depuis deux siècles, dans les discours dominants – c'est-à-dire des acteurs dominants que sont les employeurs et les régulateurs du marché de l'emploi. Et ce quels que soient les bords politiques, et avec une énergie redoublée dans les régimes autoritaires. Cette expression ne cesse de m'étonner : de quelle valeur, au singulier, parle-t-on ici, alors que la polysémie du terme « travail » convoque, non pas *une* valeur, mais une foule d'entre elles ? Nous pouvons tenter d'en citer les principales en partant des nombreuses significations du mot. Celles-ci peuvent être ordonnées autour de trois grandes branches – qui se sont elles-mêmes divisées en ramifications multiples, plus ou moins vivaces. Premièrement, dans les usages ordinaires et dans certaines disciplines (sciences physiques, ergonomie, psychanalyse, sociologie de l'activité, essentiellement), le « travail » désigne l'activité : non pas ce qu'on fait, mais cet effort invisible d'élaboration sensible et signifiant de l'action. Dans ce processus de subjectivation socialisée, sont en jeu non seulement la justesse et l'économie de l'action à faire ou à inventer (toujours pour, contre et avec d'autres), mais aussi la production et la reproduction de règles et de normes sociales. Surtout, l'activité est tendue par la construction d'un sens individuel et collectif donné à l'action. Et puisqu'il est invivable de faire durablement quelque chose qui n'a aucun sens, l'activité est aussi le processus dans lequel se construit (ou pas) la santé. Le travail comme activité, convoque donc moult valeurs. Mais ce n'est qu'un domaine de signification du mot.

La deuxième branche de significations concerne le produit de cette activité (l'ouvrage fait), mais aussi la tâche (ce qu'il faut faire) et la manière de la faire. On peut ainsi « diviser le travail » et dire : « tu as fait un beau

travail ». Ici, ce qui compte, c'est la nature, l'utilité et la qualité de ce qui est produit. Autant de dimensions qui traversent avec intensité, non seulement celles et ceux qui produisent, mais aussi tous les citoyens. Quelles sont les valeurs de la production de voitures ? Quelle est la valeur d'un soin de gériatrie ? Et quelle serait la valeur du travail scolaire ? À ces questions, nous voyons que ces « valeurs » peuvent être multiples et qu'elles dépendent du point de vue. Ces valeurs sont particulièrement chamboulées par la situation écologique aujourd'hui.

Enfin, troisièmement, le travail signifie le « gagne-pain », l'emploi, et est même régulièrement utilisé pour désigner sa forme dominante aujourd'hui en Europe, le salariat, comme c'est le cas dans nos institutions, nous l'avons souligné. Or l'emploi en tant que tel porte de nombreux enjeux et valeurs en tension : la subordination et la solidarité juridiques, les conditions matérielles d'existence et la marchandisation du temps, les carrières et le sens de l'action, la reconnaissance et la violence, les liens sociaux et leur soumission à un cadre contraint, et, entre risque et espoir, la construction de la santé.

Ces significations nombreuses et hétérogènes du « travail » – et leurs combinaisons – sont toutes convoquées dès que l'on parle de « travail », laissant alors un doute sur ce dont il est finalement question. Ainsi, évoquer « la » valeur du travail, est-ce faire l'éloge moral de l'activité ? Ou bien de la production de biens et de services ? À moins qu'il s'agisse de celui du rapport de subordination ? de la production de richesses ? ou encore des droits attachés à ce mot ? Où l'on voit que le travail ne peut être « une » valeur puisque la catégorie de pensée en convoque de multiples. Elle embrasse en réalité un bouillonnement d'enjeux de la plus grande importance pour la vie sociale, psychique, politique et écologique. C'est un mot saturé de valeurs – au pluriel. Or elles sont régulièrement en tension, voire en opposition. Par exemple, la valeur de la subordination est régulièrement en conflit avec celle de la possibilité de déployer une activité bonne pour la santé dans sa tâche ; ou encore la valeur économique contredit régulièrement celle de l'usage ; comme les droits attachés au « travail » sont sans cesse menacés par le rapport d'emploi en mode capitaliste.

« La » valeur travail ne désigne rien de précis. Ce qu'il est intéressant à regarder alors, c'est moins cette introuvable valeur travail que les usages sociaux de ce slogan moral confus. Nous observons qu'il peut permettre

une intensification de l'exploitation et de l'autoexploitation. En effet, au nom de la valeur travail compris comme « activité » qui offre d'exercer et d'accroître son intelligence dans l'action, d'accéder à une socialité et surtout de construire du sens et sa santé, il est possible de dégrader les conditions d'emploi. Des statuts formels se sont multipliés pour « offrir » à des personnes éloignées de l'emploi salarié – migrants, handicapés, toxicomanes, jeunes¹¹, prisonniers et maintenant allocataires du revenu de solidarité active (RSA) – de faire quelque chose plutôt que rien, dans un lien de subordination, mais hors emploi. Ces statuts offrent très peu de droits, de rémunération et de sécurité. Ils institutionnalisent la dégradation de l'emploi au prétexte de la désirabilité de l'activité.

La valeur travail peut s'entendre aussi comme production. Pris dans ce sens, il est possible d'engager des femmes et des hommes à des prix bradés, voire gratuitement. En effet, « se sentir utile » dans des organisations (entreprises, associations, service public, famille, etc.) peut justifier une moindre rémunération voire son absence¹². C'est ainsi que l'on observe un lien de corrélation négative entre l'utilité sociale des métiers et leur rétribution. Au nom de l'utilité de la tâche, il est aussi possible de réduire les conditions de l'activité. Ainsi, au nom de la beauté ou de la grandeur de l'œuvre à réaliser (du « travail » et de sa valeur, donc), artistes, pompiers, mères de famille, bénévoles de la culture et du social, aides à domicile, éducateurs ou assistantes sociales ont des conditions d'emploi et d'activité bradées – incommensurables d'avec celles de traders ou de lobbyistes par exemple.

Enfin, on l'aura compris, il est possible d'obtenir qu'au nom de l'emploi cette fois, des femmes et des hommes acceptent de réaliser des tâches qu'elles et ils réprouvent, tant du point de vue des finalités – faire du recouvrement de crédit par téléphone auprès de classes populaires ou une tâche écocide, par exemple – que des conditions de l'activité concrète – risques pour la santé, mauvaises conditions de vie dans l'emploi. Du jeune embauché pour faire un travail répétitif dans une exploitation agricole polluante au cadre agité qui ironise sur la vacuité des *slides* et tableaux de chiffres qu'il manipule toute la journée, la valeur de l'emploi peut se faire aux dépens du sens de l'activité et de l'ouvrage.

11 - Aujourd'hui, il leur est proposé de s'enrôler dans des « services civiques », par exemple.

12 - Maud Simonet, *Travail gratuit: la nouvelle exploitation?*, Paris, Textuel, 2018.

Brandir la « valeur travail » a finalement pour effet de produire une pression morale en vue d'obtenir de l'engagement et du consentement. Cette pression est aussi moralisatrice, puisque celles et ceux qui refuseraient une tâche prometteuse de « réalisation de soi », ou qui refuseraient de produire gratuitement « pour la société » ou enfin de se soumettre à une relation d'emploi à n'importe quelles conditions sont culpabilisés. Qu'importe si ce refus permet de défendre les droits du travail, l'écologie ou le sens de l'activité et donc sa santé. Et qu'importe si ces personnes, hors emploi, œuvrent à produire de manière sensée des choses et des services effectivement utiles à la subsistance matérielle et psychique d'autrui et du collectif. Ou simplement, de la beauté. Faire l'éloge de « la valeur travail » n'est donc pas seulement problématique lorsqu'elle dénie la multiplicité des valeurs embarquées par ce terme, comme leur conflit. C'est aussi opérer une conversion d'une valeur morale en valeur économique.

Vous concluez sur une invitation à déplier les significations contemporaines du travail, pour identifier les réalités et les représentations logées dans cette catégorie aujourd'hui, et produire des institutions du travail plus adéquates à ces réalités. Quelles « clarifications », si ce mot est adéquat, attendriez-vous d'un tel chantier ? De quelles institutions du travail manque-t-on ?

La catégorie de pensée « travail » est une sentinelle : les troubles qui la saisissent annoncent que les institutions éponymes sont mises en question par les pratiques sociales contemporaines. Poursuivons notre exercice d'imagination rationnelle et explorons les potentialités politiques qu'offrent les situations incertaines et problématiques. Si nous défendons l'idée que le travail est une pratique utile à notre subsistance, alors nous pourrions exfiltrer des institutions « du travail », au premier rang desquelles le droit, toutes celles qui contribuent à détruire la subsistance collective ou bien qui ne permettent pas aux humains de vivre décemment ; et instituer des règles spécifiques pour elles. À l'inverse, nous pourrions proposer d'introduire dans le Code du travail *toutes* les pratiques employées : de la femme au foyer à l'autoproduit, de l'utilisateur des réseaux sociaux aux faux stagiaires. Faire entrer les « employés » productifs non humains (animaux, végétaux, robots) dans

les institutions de l'emploi serait une manière de réguler – mieux que des chartes éthiques ou des droits concédés à des individus et choses qui ne peuvent l'exercer – l'exploitation que leurs employeurs en font ; et de les responsabiliser juridiquement.

Pourtant, ce raisonnement se heurte à l'étroitesse de nos catégories de pensée et au collage entre travail et emploi dans les institutions actuelles. Il nous place dans une alternative ruineuse : soit ce que l'on fait et produit est classé « hors travail » et souffre alors de manque de reconnaissance et de droits. Soit cette pratique est un emploi et devient une marchandise vendue à un employeur qui subordonne alors juridiquement la finalité et les modalités de la pratique, contribuant à étendre la sphère du salariat, c'est-à-dire de la marchandisation et de la subordination¹³. De même, nos institutions actuelles « du travail » rendent impensables les situations dans lesquelles la production est réalisée sans employeur, comme cela est le cas de l'autoproduction – incluant le travail psychique notamment. L'étroitesse tragique de ces alternatives rend difficiles les luttes progressistes et brouille régulièrement leur message.

Aussi, pour penser, échanger et agir, je propose de déplier les significations que charrie le mot « travail ». Il s'agit, dans un contexte de fragilité géopolitique, écologique, sociale et psychique, de revenir à « ce qui compte » du point de vue de l'activité de la production et des rapports sociaux. Sans les amalgamer. Ceci ouvre la possibilité de sortir du débat sans objet sur « la » valeur travail et de considérer plutôt les conflits de valeurs et les rapports sociaux à l'œuvre sous le couvercle du « travail ». C'est-à-dire, au lieu de continuer à le moraliser, de repolitiser la pensée et les débats sur l'activité et son encadrement social. Il s'agirait, hors des ornières mentales qu'imposent les catégories de pensée héritées du XIX^e siècle, d'instituer de nouveaux cadres sociaux à l'activité humaine mais aussi animale, végétale et robotique, afin de rendre ce monde à la fois viable et vivable, désirable et possible. C'est le moins que l'on puisse faire pour les générations à venir.

13 - Par exemple, s'il s'agit de reconnaître comme emploi les soins prodigués aux proches, il faudrait que les épouses et mères qui font l'essentiel des tâches domestiques soient subordonnées par un contrat de travail à leur mari et enfants et que ces derniers deviennent les salariés de leurs parents à leur grand âge. L'ambiguïté du statut des aidants familiaux en France exprime bien les difficultés qu'il y a à régler le statut du *care* avec nos catégories binaires d'emploi ou hors emploi.